

Aperçu de l'année 2010

L'année 2010 a été principalement marquée par une augmentation des arrivées et un changement de statut des personnes accueillies.

Statistique

Pour mémoire, l'AJAM s'occupait en 2009 de 380 personnes, dont 80 réfugiés statutaires (personnes à qui l'asile a été accordé). A la fin de l'année 2010, l'AJAM était chargée de l'accompagnement social et financier de 410 personnes, dont 120 réfugiés statutaires.

Le secteur des réfugiés statutaires a donc pris une importance considérable dans le fonctionnement de l'institution. Avec l'appui de son service spécialisé dans l'insertion, l'AJAM se mobilise pour l'intégration pleine et entière des réfugiés statutaires dans leur société d'accueil.

Modification du statut des personnes accueillies

Il a été constatée en 2010 une évolution importante dans le statut des personnes accueillies. En effet, plusieurs dizaines d'entre elles ont été frappées du statut « Dublin ».

Les règlements Dublin prévoient que chaque demande d'asile ne soit examinée que par un seul Etat Dublin. Ce système vise à éviter qu'une personne requérante dépose plusieurs demandes d'asile dans différents Etats Dublin. Suite à une décision négative, la personne requérante n'a plus la possibilité d'engager une nouvelle procédure d'asile dans un autre Etat Dublin. Elle pourra certes y introduire une nouvelle demande d'asile, mais celle-ci ne sera pas examinée matériellement.

Lorsqu'une personne ressortissante d'un pays tiers dépose une demande d'asile en Suisse, il s'agit de déterminer quel Etat Dublin est responsable de l'examen de la demande d'asile. Ce premier pas permet, en règle générale, de déterminer si la personne requérante a déjà fait l'objet d'une procédure d'asile dans un autre Etat Dublin. Lorsqu'il ressort de ces démarches qu'il appartient à un autre Etat Dublin de traiter la demande, la Suisse lui adresse une requête d'admission (procédure "out").

Le système Dublin est basé sur la réciprocité. Ainsi les règles de compétence sont également valables pour la Suisse : lorsqu'il s'avère qu'une demande d'asile déposée dans un Etat Dublin relève de la compétence de la Suisse en vertu des critères de responsabilité, la Suisse doit laisser entrer la personne intéressée sur son territoire (procédure "in").

L'AJAM doit en outre faire face à une augmentation du nombre de personnes frappées d'une décision de non entrée en matière (NEM).

Une décision de non entrée en matière signifie que, pour des raisons formelles, il ne sera pas donné suite à la demande d'asile. La demande déposée ne fait l'objet que d'un examen limité. Les personnes concernées doivent en règle générale quitter immédiatement la Suisse.

Dans la pratique, on constate toutefois que ces personnes résident dans nos structures durant des périodes relativement longues. Privés de l'aide sociale, l'encadrement de ces migrants est compliqué. Leur statut précaire ne leur permet pas d'entrer dans un processus d'intégration.

A la fin de l'année 2010, 58 personnes étaient frappées d'une décision de non entrée en matière. A titre de comparaison, 44 personnes étaient concernées par cette procédure à la fin février 2011.

Ces changements de statut ont pour conséquence une modification de la prise en charge et de l'accompagnement des personnes concernées, qui développent souvent des problèmes psychologiques et sociaux.

Accueil des réfugiés ouïghours

Dans un autre registre, l'année 2010 aura vu l'accueil dans le Jura des deux frères ouïghours Arkin et Bahtiyar Mahmut, ex-détenus de Guantanamo.

Les deux frères ouïghours que la Suisse a décidé d'accueillir à titre humanitaire sont arrivés dans le Jura au mois de mars 2010. Ils ont été transférés de Guantanamo vers leur canton d'accueil en collaboration avec les autorités américaines. La Suisse entendait ainsi contribuer, aux côtés d'autres pays, à la fermeture de ce camp de détention.

Le 3 février, le Conseil fédéral a décidé d'accueillir ces personnes à titre humanitaire, après que le Gouvernement jurassien eût confirmé son offre d'accueil sur territoire cantonal. Ces personnes ont reçu un permis B humanitaire.

Arkin et Bahtiyar se sont acclimatés relativement rapidement dans leur nouvel environnement. Très vite, des progrès ont été constatés, notamment dans le domaine de l'apprentissage du français, de leur évolution dans l'espace urbain et dans leurs relations avec la population en général. Le traumatisme lié aux expériences vécues est toutefois toujours bien présent et beaucoup de temps sera nécessaire pour en atténuer les effets. Les deux frères sont accompagnés et soutenus dans leur processus d'intégration par les collaboratrices et collaborateurs de l'AJAM.

Fonctionnement du comité

Au niveau de l'administration de l'AJAM, le comité de gestion s'est réuni à 6 reprises, sous la présidence de Jean-Luc Portmann.

Le comité est l'organe exécutif de l'institution. Il est composé de 9 membres.

Conclusion

Comme on le voit, l'année 2010 a été bien chargée. Il ne fait nul doute que l'accueil des deux réfugiés ouïghours aura permis un coup de projecteur médiatique intéressant sur les activités de l'AJAM.

Grâce à ses activités, à son dynamisme et à sa capacité à faire face aux mutations profondes régulières qui touchent au domaine de l'asile, l'AJAM s'est positionnée dans le Jura comme l'institution de référence pour tout ce qui touche à la migration.

La reconnaissance de son rôle et de ses missions par les Autorités cantonales jurassiennes, et la forte crédibilité que celles-ci lui reconnaissent, permettent à l'AJAM de développer régulièrement de nouveaux projets, comme par exemple l'ouverture d'une antenne à Delémont de son Centre d'animation et de formation pour femmes migrantes (CAFF), ouverture approuvée en décembre 2010 par l'Etat jurassien.

Le profil de ce centre, ouvert à toutes les étrangères du Jura, quels que soient leur statut et leur nationalité, de même que la nature des activités de son secteur insertion, renforcent la vocation de l'AJAM à devenir un partenaire de plus en plus actif dans le domaine de l'intégration, aux côtés des structures institutionnelles jurassiennes moins bien développées.

Ces prochaines années, elle aura d'ailleurs à cœur de développer davantage son positionnement dans le domaine de l'intégration. A terme, elle souhaite devenir un véritable centre de compétences.

Delémont, le 14 avril 2011/GF

Association jurassienne d'accueil
des migrants (AJAM)